



MODALITÉS DE SÉLECTION

BPJEPS « Activités du cirque »

ORGANISATION DE LA SÉLECTION

Les conditions obligatoires pour pouvoir accéder aux **tests des exigences préalables (TEP)** sont :

- Avoir complété et renvoyé le dossier d'inscription aux TEP.

Les conditions pour pouvoir accéder aux **tests de sélection de l'organisme de formation**, puis à la formation sont donc :

- Avoir réussi les tests d'exigences préalables ou posséder une équivalence (cf. liste ci-dessous)
- Avoir complété et renvoyé le dossier d'inscription à la formation
- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)

Objectif : être capable de reproduire des éléments techniques simples dans les cinq domaines des activités du cirque.

Nous proposons aux candidats de venir s'entraîner pour préparer les tests et bénéficier des conseils des intervenants de l'école le **samedi 24 juin 2017**

Les équivalences : Les personnes titulaires d'un des diplômes suivants sont exemptées des tests précités :

- le Brevet d'initiateur aux arts du cirque,
- le Baccalauréat L option « arts du cirque »,
- le Brevet artistique des techniciens du cirque,
- le Diplôme des métiers des arts du cirque,
- Une dispense délivrée dans le cadre de la VAE.





DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

EXIGENCES

L'ensemble des candidats sera convoqué en début de matinée, après un échauffement collectif, les candidats passeront par petit groupe dans 5 ateliers représentant les 5 familles d'activités, chaque candidat sera évalué de façon individuelle.

Pour les activités acrobatiques

- être capable de réaliser un enchaînement intégrant pour le moins une roulade avant, une roulade arrière, une roue, une rondade, un équilibre.

Pour les activités de manipulation d'objets

- être capable de réaliser un passing simple avec trois massues par personne,
- être capable de réaliser une routine à trois balles,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec le diabolo,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec le bâton du diable,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec trois boîtes,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec les assiettes.

Pour les activités d'acrobatie aérienne

- être capable de réaliser un enchaînement de dix figures simples au trapèze fixe.

Pour les activités d'équilibre sur les objets mobiles ou fixes

- être capable d'exécuter un enchaînement sur un fil tendu,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec un monocycle,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec la planche à rouleau,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec une boule.

Pour les activités d'expression corporelle et artistique

- être capable de présenter un numéro dans une des familles d'activités concernées,
- être capable de présenter un argumentaire autour du numéro présenté.

À l'issue des TEP, chaque candidat* sera reçu devant un jury de deux personnes pour un entretien permettant de vérifier l'adéquation entre sa motivation, son parcours, son implication dans le milieu du cirque et/ou de l'animation et son projet professionnel (30 minutes environ).

** Les candidats dispensés des TEP doivent toutefois se présenter pour l'entretien*



LES TESTS DE SÉLECTION DE L'ORGANISME DE FORMATION



Pour pouvoir accéder aux épreuves, des tests de sélection organisés par notre organisme de formation, il est obligatoire de disposer de l'attestation de réussite aux exigences préalables (TEP) ou l'attestation de son équivalence.

- Objectifs :**
- Vérifier le niveau de compétence minimum des candidats, notamment en expression écrite et de s'assurer de leurs conditions d'engagement, afin de les mettre en situation de réussite.
 - Vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

EXPRESSION ÉCRITE ET COMMUNICATION

Description : Le candidat rédige un texte de présentation à partir d'un document autour d'un événement culturel, il dispose de 60 minutes maximum. Il présente ensuite son texte et donne son opinion sur cet événement, 30 mn maxi.

DATES, DURÉE DE LA SÉLECTION

La durée pour chaque candidat est de 5h00 :

- 3h00 pour les tests d'exigences préalables (TEP)
- 2h00 pour la sélection de notre organisme

Si le candidat est accepté, il suivra la **journée de positionnement** qui lui permettra, au vu de son parcours, d'envisager ou non l'éventualité d'allègements de contenus.

MERCREDI 30 AOÛT 2017

Tests liés aux Exigences Préalables (TEP)
Entretiens individuels

JEUDI 31 AOÛT 2017

Épreuve de sélection d'entrée en formation

VENDREDI 1 SEPTEMBRE 2017

Positionnement

LUNDI 02 OCTOBRE 2017

Entrée en formation

